Centre de leadership et d'évaluation

Étude de besoins en matière de services de justice en français aux Territoires du Nord-Ouest

RAPPORT PRÉSENTÉ À : FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE (FFT)

Le 28 avril 2020

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Table des matières

Remerciements 3

1- Contexte 4

2- Objectif de l'étude 5

3- Méthodologie 5

4- Populations 6

5- Représentativité et limites de l'évaluation 7

6- Présentation des constats et recommandations 8

7- Besoins de la communauté francophone relatifs à l'accès à la justice en français 9

7.1 Accès à la justice en français aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) 9

7.2 Besoins de la population en matière d'accès à la justice en français aux TNO 10

7.3 Besoins des intervenants de la justice afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur leurs droits et sur l'accès à la justice dans leur langue 13

7.4 Besoins des acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français 16

7.5 Défis actuels des acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français 16

8- Perspectives 17

8.1 Recommandations pour mieux outiller les intervenants de la justice 17

8.2 Recommandations générales 19

9- Conclusion et recommandations 20

ANNEXE 1 : Liste des tableaux et graphiques 24

ANNEXE 2 : Informations additionnelles concernant la Commission d'aide juridique 25

ANNEXE 3 : Cadre de l'évaluation 26

Remarque : Dans ce rapport, le masculin est utilisé dans le seul but de ne pas alourdir le texte, et ce, sans préjudice au féminin.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Remerciements

L'équipe du CLÉ tient à remercier les répondantes et les répondants à la collecte de données pour la richesse des informations fournies et pour la générosité dont ils ont fait preuve en acceptant de se prêter à cet exercice.

L'équipe tient également à souligner l'appui fourni par la Fédération franco-ténoise (FFT) dans le but de permettre de dégager un portrait fidèle à la réalité liée à l'accès aux services de justice en français aux Territoires du Nord-Ouest.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

1- Contexte

La Fédération franco-ténoise (FFT) agit comme porte-parole de la francophonie ténoise auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement des TNO ainsi qu'au sein des organismes nationaux et régionaux, et offre une gamme de services en français à la communauté[1] (santé, immigration et jeunesse).

La FFT met sur pied un nouveau service d'accès à la justice en français et veut d'abord connaître l'état de la situation en matière de justice en français aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Ce nouveau service doit s'appuyer sur les besoins de la population en matière d'accès à la justice en français aux TNO. Il doit également tenir compte des besoins des intervenants de la justice pour pouvoir mieux les outiller afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur ses droits et sur l'accès à la justice en français.

Les intervenants du système judiciaire qui ont été interviewés dans le cadre de cette étude ont précisé le contexte en se référant à leur expérience, pour clarifier le portrait des services en justice en français disponibles aux TNO. Ils ont attiré l'attention sur le fait qu'il est possible de tenir toutes les procédures dans les tribunaux en français ou avec l'assistance d'un interprète, et ceci, sans délai déraisonnable. La Cour territoriale et la Cour suprême ont chacune au minimum un juge pouvant présider des causes en français. Elles ont aussi le personnel nécessaire afin de tenir les procédures en français.

Ils ont aussi indiqué que plusieurs avocats représentant la Couronne (qu'ils soient embauchés par le ministère territorial de la justice ou par le ministère fédéral de la justice) peuvent pratiquer en anglais et en français, et que tous sont en mesure d'identifier rapidement les individus qui pourraient bénéficier de services en français. Les municipalités qui n'ont pas d'avocats pouvant offrir des services en français à leur embauche font appel à des avocats privés pour les poursuites, telles que les infractions municipales.

Enfin, bien que la Commission d'aide juridique[2] n'a aucun avocat pouvant offrir des services en français à son embauche, ces avocats sont en mesure de faire appel rapidement au service d'un interprète pour s'assurer que les francophones puissent obtenir des services. Certains avocats membres des panels peuvent aussi offrir des services en français.

[1] https://www.federationfrancotenoise.com/

[2] Voir Annexe 1 concernant les services offerts par la Commission de l'aide juridique.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

2- Objectif de l'étude

L'objectif de cette étude consiste essentiellement à :

- Élaborer un portrait global des besoins de la communauté francophone sur la thématique de l'accès à la justice en français.
- Brosser un portrait des services disponibles en justice en français aux TNO.
- Sonder les besoins particuliers de la population et cibler les secteurs où la sensibilisation et l'information en français sont absentes ou insuffisantes.
- Évaluer les besoins et les défis actuels des acteurs du système de justice, et identifier comment mieux les outiller selon leurs besoins afin qu'ils soient mieux à même de servir les citoyens en français.

3- Méthodologie

L'étude porte sur les besoins en matière de services de justice en français aux TNO. Les résultats de cette étude sont présentés selon un cadre de recherche qui détaille les questions de recherche et les outils mobilisés pour les renseigner (voir en annexe 3).

L'approche utilisée mise sur une combinaison de trois méthodes de collecte de renseignements distinctes, mais complémentaires, qui ont permis de trianguler les renseignements recueillis et, ainsi, d'obtenir des résultats fiables et valides.

- **Analyse documentaire :** le fonds documentaire est constitué de documents remis par le client.
- **Sondages :** les sondages contiennent des énoncés pour lesquels les répondantes et les répondants doivent fournir leur point de vue. Cette composante permet de dégager des données quantitatives.
- **Entrevues :** les entrevues approfondissent la collecte de données sur le plan qualitatif.

Le contenu des outils de collecte de données a été commenté et approuvé par FFT. La collecte de données a eu lieu en mars 2020 auprès de deux groupes de répondantes et répondants : la population francophone des TNO, les acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et les acteurs indépendants du système judiciaire. Cette approche de nature participative a permis de dégager des conclusions et de proposer des recommandations.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

4- Populations

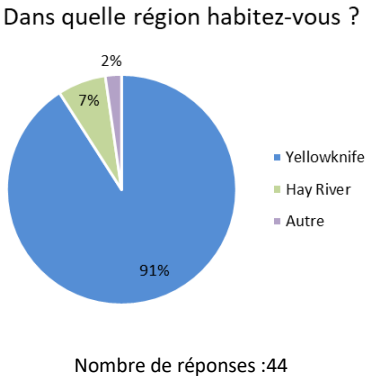
Pour les besoins de l'évaluation, la population francophone des TNO a effectué un sondage en ligne. Parallèlement, les acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et les acteurs indépendants du système judiciaire ont répondu à une grille d'entrevue par téléphone. Le tableau qui suit présente les taux de participation à la collecte de données.

Tableau 1 : Taux de participation

Groupes de répondants	**Sondages[3]**			**Entrevues**		
	Nombre d'invitations	Nombre de réponses	**Taux de participation**	Nombre d'invitations	Nombre de réponses	**Taux de participation**
Population francophone des TNO	Non Applicable	44	**Non Applicable**	S.O.	S.O.	**S.O.**
Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire	13	4	**31 %**	S.O.	S.O.	**S.O.**

Profil des répondants au sondage grand public : Population francophone des TNO

Graphique 1 : Répartition des répondants selon leur lieu de résidence



Nombre de réponses :44

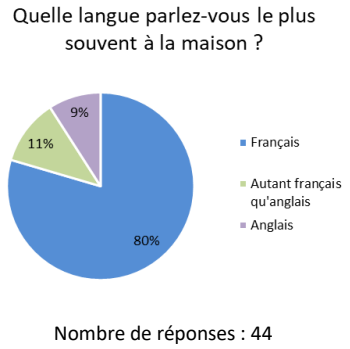
La grande majorité des répondants au sondage grand public (91 %) résident à Yellowknife.

Il convient ainsi de noter que la grande majorité des répondants sont établis à la capitale, qui est aussi la plus grande ville des Territoires du Nord-Ouest.

[3] Il importe de noter que le nombre de réponses a diminué dans le sondage, car certains(es) répondantes ou répondants ont arrêté d'y répondre avant la fin. Ainsi, pour le sondage à la population francophone des TNO, l'effectif a varié de 44 à 34 répondants.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

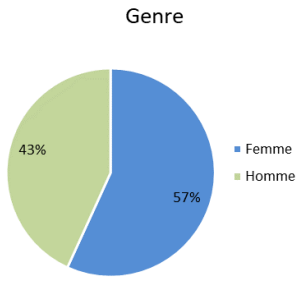
Graphique 2 : Répartition des répondants selon la langue parlée le plus souvent à la maison



Nombre de réponses : 44

La grande majorité des répondants au sondage grand public (80 %) parlent le plus souvent français à la maison.

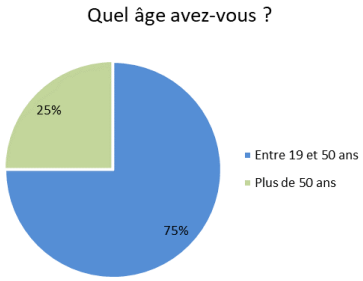
Graphique 3 : Répartition des répondants selon leur genre



Nombre de réponses : 44

Pour ce qui a trait au genre des répondants au sondage grand public, il convient de noter que la majorité d'entre eux (57 %) sont des femmes et un peu moins de la moitié (43 %) d'entre eux sont des hommes.

Graphique 4 : Répartition des répondants selon leur âge



Nombre de réponses : 44

La majorité des répondants au sondage grand public (75 %) se trouvent dans la tranche d'âge allant de 19 à 50 ans. Les autres (25 %) ont plus de 50 ans.

5- Représentativité et limites de l'évaluation

Le taux de participation des représentants des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire aux entrevues est de 31 %. Ce faible niveau de participation s'explique par la sensibilité du sujet abordé et par un contexte défavorable (situation de crise).

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Pour ce qui concerne le sondage grand public, 44 réponses ont été collectées. Il est important de noter que la plupart des réponses proviennent de personnes résidant dans la région de la capitale des TNO.

Il est important de considérer la taille des groupes dans l'interprétation des données. Plus un groupe de répondant(e)s est petit, plus les fluctuations dans les tendances varient. C'est particulièrement le cas pour les représentants des tribunaux, les acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et les acteurs indépendants du système judiciaire.

6- Présentation des constats et recommandations

En vue de quantifier les constats qui se dégagent des données quantitatives, les termes suivants sont utilisés dans le présent rapport :

- la totalité, l'ensemble, tout (100 %)
- la quasi-totalité (95 % - 99 %)
- la grande majorité (80 % - 94 %)
- la majorité (51 % - 79 %)
- la moitié (50 %)
- un peu moins de la moitié (40 % - 49 %)
- certains (moins de 39 %)

Les données provenant des questions de sondage sont présentées sous forme de graphiques ou de tableaux identifiant le groupe et le nombre de répondant(e)s. Les commentaires sont présentés sous forme de tendances, en identifiant le groupe et le nombre de répondant(e)s ayant partagé la même idée. En outre, des recommandations sont proposées à la fin du rapport, à titre de pistes de réflexion.

Enfin, dans la présentation des résultats de l'étude, nous utilisons le terme « répondants » pour désigner les répondantes et les répondants, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

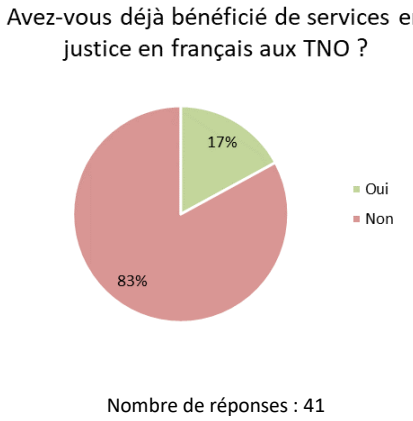
© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

7- Besoins de la communauté francophone relatifs à l'accès à la justice en français

7.1 Accès à la justice en français aux Territoires du Nord-Ouest (TNO)

Population francophone des TNO

Graphique 5 : Répartition des répondants selon la réception de services en justice en français



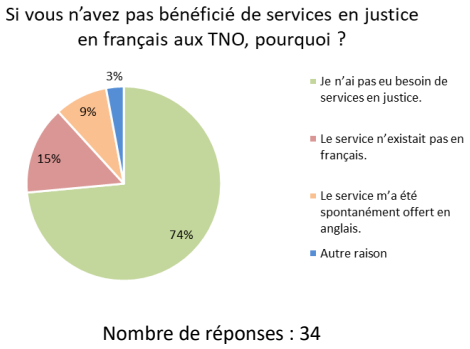
Nombre de réponses : 41

La grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public n'ont pas encore bénéficié de services en justice en français aux TNO ; seulement certains d'entre eux (17 %) en ont bénéficié. Ces derniers ont principalement bénéficié des services d'un avocat, d'un tribunal, d'une clinique juridique et de l'appui aux victimes.

Parmi les six répondants qui se sont prononcés sur l'utilité de ces services, quatre estiment que ces services ont répondu à leurs besoins (p. ex., prise de rendez-vous, identification du bon interlocuteur, durée d'attente pour avoir un rendez-vous ou une audience en français) contrairement à deux d'entre eux. L'un de ces deux répondants a précisé sa réponse en indiquant que le traducteur n'était pas compétent dans la langue française pour répondre à ses besoins et qu'il a dû poursuivre la rencontre en anglais.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Graphique 6 : Répartition des répondants n'ayant pas bénéficié de services en justice en français aux TNO selon la raison explicative



Nombre de réponses : 34

Les répondants au sondage grand public qui n'ont pas encore bénéficié de services en justice en français aux TNO ont principalement mentionné que c'est parce qu'ils n'ont pas eu besoin de services en justice (74 %). Il est important de noter que certains répondants (15 %) ont rapporté que le service n'existait pas en français et 9 % ont signalé que le service leur a été spontanément offert en anglais.

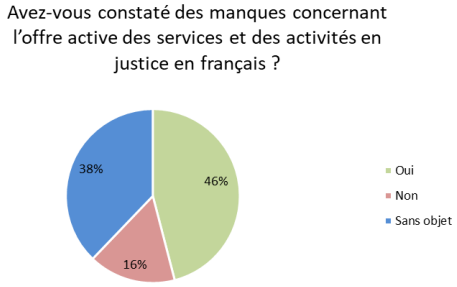
Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Selon les intervenants interviewés, il existe un manque d'accès aux services en justice en français aux TNO. Ceci découle principalement de la difficulté, voire de l'impossibilité dans certains domaines, d'embaucher un avocat privé pouvant offrir des services juridiques en français.

7.2 Besoins de la population en matière d'accès à la justice en français aux TNO

Population francophone des TNO

Graphique 7 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant l'offre active des services et des activités en justice en français

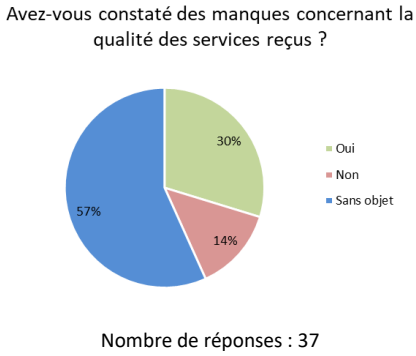


Nombre de réponses : 37

Un peu moins de la moitié (46 %) des répondants au sondage grand public ont constaté des manques concernant l'offre active des services et des activités en justice en français (c'est-à-dire l'invitation du personnel à fournir le service en français). On peut noter que plus d'un tiers des répondants (38 %) a répondu *Sans objet*.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

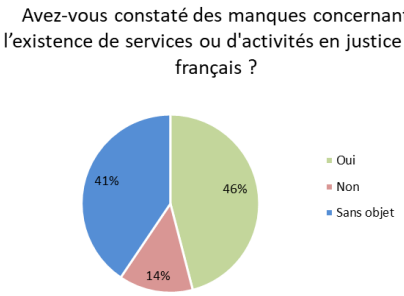
Graphique 8 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant la qualité des services reçus



Nombre de réponses : 37

Certains (30 %) répondants au sondage grand public ont constaté des manques concernant la qualité des services reçus. Pour cette question également, il est important de considérer la part importante de répondants (57%) ayant répondu *Sans objet*.

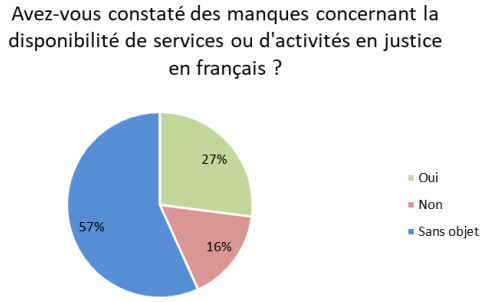
Graphique 9 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant l'existence de services ou d'activités en justice en français



Nombre de réponses : 37

Un peu moins de la moitié (46 %) des répondants au sondage grand public a constaté des manques concernant l'existence de services ou d'activités en justice en français (p. ex., ateliers dans les écoles, etc.). On peut noter qu'environ la même part des répondants (41 %) a répondu *Sans objet*.

Graphique 10 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant la disponibilité de services ou d'activités en justice en français



Nombre de réponses : 37

Certains (27 %) des répondants au sondage grand public ont constaté des manques concernant la disponibilité de services ou d'activités en justice en français (p. ex., horaires ou jours d'ouverture, etc.). Plus de la moitié des répondants (57%) ont répondu *Sans objet*.

Un répondant a pris le soin de mentionner qu'il y a beaucoup de personnel bilingue à la Cour, tels que des greffiers ou des juges.

Parmi les répondants qui estiment qu'il existe des manques concernant les services ou les activités en justice en français, certains ont précisé leur réponse en indiquant les éléments suivants :

- L'absence de diffusion d'ateliers en français, plus particulièrement concernant des ateliers pour les couples qui divorcent.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

- Le service n'était pas disponible en français pour une médiation entre employeur et employé sur un litige de travail.
- Une éducation de base relative à la justice doit être faite dans les écoles afin de permettre aux élèves de savoir ce qu'est la justice et ses services, comment et pourquoi on peut les utiliser, et ce qu'il faut faire en cas de besoin ou de manque d'informations.
- La spécialité de la personne disponible pour fournir le service en français n'est pas toujours compatible avec le besoin qui se présente.
- L'affichage n'est pas toujours bilingue (p. ex., *Yellowknife courthouse*).

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Selon les expériences des intervenants interviewés, la population francophone pourrait bénéficier des services suivants :

- Un répertoire en ligne d'avocats pouvant offrir des services en français. Ce répertoire pourrait inclure le ou les domaine(s) de droit que pratique l'avocat et son niveau de confort en français (p. ex. : peut converser en français, mais ne peut par rédiger des documents légaux en français) ;
- Un accès à un plus grand nombre d'avocats en pratique privée. Il a été recommandé par un répondant que la FFT travaille de concert avec les associations de juristes d'expression française en Alberta et en Colombie-Britannique pour encourager leurs membres à être appelés au Barreau des Territoires du Nord-Ouest.

Un intervenant interviewé a indiqué qu'il peut être difficile pour des individus n'ayant pas de représentation par un avocat, que ce soit par choix ou par manque d'accès à un avocat offrant des services en français, de comprendre les processus des tribunaux, tels que les promesses de comparaître, les convocations des témoins, les ajournements, etc. Le service de conseiller parajudiciaire (*court worker*) administré par la Commission d'aide juridique offre ce type d'appui, principalement pour les clients autochtones. Un francophone ne saurait pas nécessairement qu'il peut faire appel à ce service avec l'appui d'un interprète.

Selon l'expérience des intervenants interviewés, le droit de la famille et le droit testamentaire pourraient être des domaines prioritaires. Il y a très peu d'avocats aux TNO qui pratiquent le droit de famille, même en anglais, ce qui rend l'accès difficile.

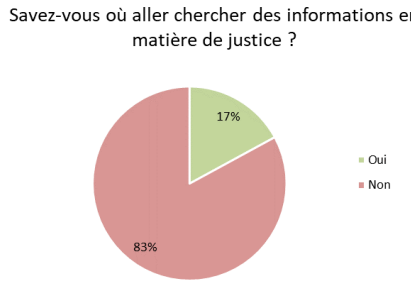
De plus, selon les intervenants interviewés, il y a peu ou pas de défis au niveau du continuum de services juridiques en français au sein des tribunaux : le système judiciaire publique peut répondre à la demande des services en français sans inconvénient majeur. Le maillon faible (ou même absent) du continuum est l'accès à un avocat privé pouvant offrir des services en français. Sans ce service, les autres services juridiques perdent toute leur pertinence, puisque le cas procèdera selon la langue de l'avocat, et donc en anglais.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

7.3 Besoins des intervenants de la justice afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur leurs droits et sur l'accès à la justice dans leur langue

Population francophone des TNO

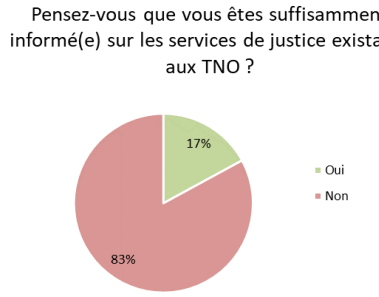
Graphique 3 : Répartition des répondants selon leur connaissance relative à la disponibilité des informations en matière de justice



Nombre de réponses : 37

La grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public ne savent pas où aller chercher des informations en matière de justice.

Graphique 4 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur les services de justice existants aux TNO



Nombre de réponses : 41

La grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public pensent qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les **services de justice existants** aux TNO.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Graphique 5 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur les services de justice offerts en français aux TNO



Nombre de réponses : 41

La grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les **services de justice offerts** en français aux TNO.

Graphique 6 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur leurs droits concernant l'accès à la justice dans leur langue



Nombre de réponses : 41

La grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur leurs droits concernant l'accès à la justice dans leur langue.

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Selon les intervenants interviewés, la population en général n'est pas suffisamment informée sur ses droits. La population francophone ne fait pas exception, et en plus, elle n'est pas suffisamment informée sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue.

Certains intervenants ont recommandé que la FFT offre des séances d'information thématique, en collaboration avec des avocats ou avec la Commission de l'aide juridique. Ces séances pourraient traiter de thèmes légaux (p. ex. le droit testamentaire et son importance) tout en mettant en évidence le droit à l'accès la justice en français. Un intervenant a indiqué que l'entrée en vigueur de l'amendement à la *Loi sur le divorce* ordonnant que « [t]oute instance engagée sous le régime de la présente loi peut être instruite en français, en anglais ou dans les deux langues

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

officielles du Canada »[4] était une opportunité pour la FFT de sensibiliser la communauté franco-ténoise aux droits d'accès à la justice en français.

Certains intervenants ont recommandé que des campagnes publicitaires à la radio francophone et dans le journal francophone puissent informer la population quant au droit d'accès à la justice en français. Cependant, ces mêmes intervenants ont indiqué avoir des doutes quant à la portée de ces campagnes, indiquant que selon eux, plusieurs francophones ne consomment pas ces médias.

Les intervenants interviewés ont indiqué ne pas avoir besoin d'outils spécifiques afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue.

Les avocats travaillant pour la fonction publique indiquent qu'ils ont reçu des formations afin d'assurer qu'ils comprennent leurs obligations quant aux services dans les langues officielles.

Un répondant a indiqué que la FFT pourrait discuter avec le *Law Society of the Northwest Territories* afin de déterminer si de la formation professionnelle concernant cette obligation serait bénéfique aux membres du Barreau. Le *Code of Professional Conduct du Law Society of the Northwest Territories* indique que les avocats doivent, lorsque c'est approprié, aviser le client de ses droits, incluant de procéder dans la langue officielle de son choix. De plus, l'avocat a l'obligation de ne pas prendre le cas à moins qu'il soit compétent à offrir le service dans la langue officielle du choix du client.[5] L'obligation éthique existe donc pour tous les avocats admis au barreau des TNO.

[4] *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, L.C. 2019, c. 16, art. 22.1 modifiant par adjonction, la *Loi sur le divorce*, LRC 1985, c. 3 (2e suppl) après l'article 23.

[5] Law Society of the Northwest Territories, *Code of Professional Conduct*, Language Rights 3.2-2A, 3.2-2B, et Commentary. 3.2-2A A lawyer must, when appropriate, advise a client of the client's language rights, including the right to proceed in the official language of the client's choice. 3.2-2B Where a client wishes to retain a lawyer for representation in the official language of the client's choice, the lawyer must not undertake the matter unless the lawyer is competent to provide the required services in that language. Commentary [1] The lawyer should advise the client of the client's language rights as soon as possible. [2] The choice of official language is that of the client not the lawyer. The lawyer should be aware of relevant statutory and Constitutional law relating to language rights including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, s.19(1) and Part XVII of the Criminal Code regarding language rights in courts under federal jurisdiction and in criminal proceedings. The lawyer should also be aware that provincial or territorial legislation may provide additional language rights, including in relation to aboriginal languages. [3] When a lawyer considers whether to provide the required services in the official language chosen by the client, the lawyer should carefully consider whether it is possible to render those services in a competent manner as required by Rule 3.1-2 and related Commentary.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

7.4 Besoins des acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Les intervenants interviewés ont tous indiqué qu'un répertoire en ligne des avocats pouvant offrir des services en français leur permettrait de mieux servir les citoyens en français. Ne sachant pas eux-mêmes quel avocat peut offrir ces services, ils ne peuvent pas en ce moment diriger les citoyens vers les services existants.

Il a été recommandé par un répondant que la FFT organise des événements où les avocats qui peuvent offrir des services en français, qu'importe leur niveau de compétence linguistique, auraient l'opportunité de discuter des meilleures pratiques qu'ils ont développées (par exemple, un cabinet a développé la pratique où un avocat qui peut converser, mais pas rédiger en français est appuyé par un autre avocat pouvant rédiger en français, sans pour autant que celui-ci pratique dans le même domaine). L'objectif des rencontres serait non seulement de partager les pratiques existantes, mais aussi d'en développer de nouvelles.

7.5 Défis actuels des acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Le défi identifié par tous les intervenants interviewés qui les empêche de mieux servir les citoyens en français est la pénurie d'avocats en pratique privée pouvant offrir des services en français. Plusieurs matières nécessitent l'implication de deux avocats (p. ex. en droit du travail, en droit familial, pour tous les contentieux). Par conséquent, même si un avocat peut servir une des parties en français, le cas se déroulera en anglais si l'autre partie ne peut pas faire appel elle aussi à un avocat pouvant pratiquer en français.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

8- Perspectives

8.1 Recommandations pour mieux outiller les intervenants de la justice

Population francophone des TNO

Les répondants au sondage grand public ont principalement formulé les recommandations suivantes à la FFT, pour l'aider à mieux cibler son intervention auprès de la population :

- Créer une page Internet fournissant des ressources et créer du matériel pédagogique.

- Partager plus fréquemment des informations en français au grand public (dans des brochures, des journaux, les médias sociaux, à la radio, de manière interactive (panel, table ronde, publireportages, etc.), sur des sujets particuliers relatifs au secteur de la justice tels que le divorce, les droits des citoyens en matière de langues, etc.

- Mettre à la disposition du public un système d'informations de base sur des aspects pratiques pour répondre à leurs besoins tels que les légalités reliées à la mort, les légalités en cas d'accident, les légalités reliées à la possession d'une maison, un appel à être jury, etc., tout en informant la population francophone sur l'utilisation du tribunal et, éventuellement, assurer des services en français dans tous ces domaines.

- Développer des services en français aux victimes de crimes (si ce n'est pas déjà fait).

- Procéder au recensement de services existants en français et mettre à la disposition de la communauté franco-ténoise un répertoire de firmes et d'avocats pouvant offrir les services en français.

- Faire du lobbying pour qu'il y ait davantage de ressources humaines bilingues (greffiers, avocats, juges, etc.) et de ressources juridiques en français disponibles dans le système de justice.

- Faire du lobbying pour avoir une offre de services de justice en français plus active (par ex., en offrant un service d'interprétation en français comme à l'hôpital et en simplifiant les documents juridiques les plus utilisés).

- Faire du lobbying afin de garantir un accès équitable aux services en justice en français aux TNO (un répondant a souligné que les délais sont souvent plus longs lorsqu'on choisit de prendre ces services en français. Par conséquent, cela ne les incite pas à les utiliser).

- Établir un point de référence francophone en matière de justice, comme un bureau de conseils exclusivement francophone, visible et connu par la communauté.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

- S'assurer que des intervenants peuvent aider les gens qui ont des besoins de services en justice en français et sensibiliser le personnel anglophone de l'importance des services en français pour les gens qui en présentent la demande.

- Offrir aux francophones du soutien pour un aiguillage adéquat dans le système juridique.

- Partager avec la population francophone davantage d'informations au sujet des services offerts en français en termes de justice.

- Cibler les francophones les plus marginalisés (économiquement ou académiquement), puisqu'ils sont les plus affectés par les questions de justice.

- Avoir une clinique en justice à même le bureau de la FFT.

- Mettre en place un système de justice restaurative dans les écoles, pour que les jeunes apprennent que leurs actes ont des conséquences et qu'il faut adopter des méthodes raisonnables pour gérer les problèmes.

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

Sachant que la FFT veut améliorer l'accès à la justice en français aux TNO, les intervenants interviewés ont fait les recommandations suivantes pour mieux outiller les acteurs du système de justice :

- La création d'un répertoire en ligne des avocats pouvant offrir des services en français, incluant leur niveau de compétence linguistique et leur domaine de droit.

- La création d'un évènement regroupant les avocats offrant des services en français afin de partager les meilleures pratiques.

- Un partenariat entre la FFT et les associations des juristes d'expression française en Alberta et en Colombie-Britannique afin d'encourager leurs membres à être appelés au barreau des TNO.

- Un partenariat avec le *Law Society of Northwest Territories* afin d'offrir de la formation professionnelle quant aux obligations des avocats d'aviser les clients, lorsque c'est approprié, de leurs droits de faire valoir leurs droits la langue officielle de leur choix.

Par ailleurs, les intervenants ont fait les recommandations suivantes pour informer et sensibiliser la population :

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

- Des séances d'information pour la population francophone sur des thèmes juridiques, offertes en collaboration avec des avocats ou la Commission d'aide juridique.

- Des campagnes promotionnelles sensibilisant la communauté franco-ténoise à ses droits d'accès à la justice en français, particulièrement concernant les instances découlant de *la Loi sur le divorce*.

8.2 Recommandations générales

Population francophone des TNO

En termes de recommandations générales concernant l'amélioration de l'accès aux services en justice en français, les répondants au sondage grand public ont particulièrement mentionné les éléments suivants :

- Contribuer à garantir l'accès à certains services essentiels et difficiles à avoir en français. Ces services concernent entre autres : la rédaction de testament ; l'élaboration de document de lègue aux enfants ; les transactions d'achat et de vente de maisons ; la gestion de séparations, de divorces ainsi que de partage de la garde des enfants ; la gestion de conflits entre employeur/employé où la grande majorité des employeurs sont anglophones ; la gestion de problèmes de logements, soit en tant que locataire ou propriétaire ; la sensibilisation auprès des jeunes concernant les conséquences de leurs actes.

- Réaliser des conférences sur les lois et règlements du Canada, surtout à l'intention des nouveaux arrivants francophones, et distribuer certaines ressources telles que des pamphlets, des coordonnées (numéros de téléphone et courriels) des acteurs qui œuvrent dans le domaine, etc.

- Réaliser des séminaires d'informations avec des avocats en français.

- Diffuser une série de vidéos d'informations sur divers aspects en lien avec la justice, et réaliser des forums de réflexion dans la communauté et dans les écoles sur les injustices sociales et les moyens à mettre en place pour intervenir.

Il convient de noter que certains répondants ont également salué l'initiative de la FFT d'intervenir dans ce secteur.

Représentants des tribunaux, acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et acteurs indépendants du système judiciaire

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Il n'y avait pas d'autres recommandations ou commentaires de la part des intervenants interviewés.

9- Conclusion et recommandations

L'analyse des différentes informations collectées dans le cadre de la réalisation de cette étude a permis de dégager un portrait des besoins en matière de services de justice en français aux TNO[6].

Pour ce qui concerne les besoins de la communauté francophone relatifs à l'accès à la justice en français aux TNO, la grande majorité (83 %) des répondants n'ont pas encore bénéficié de services en justice en français aux TNO soit principalement parce qu'ils n'ont pas eu besoin de services en justice (74 %) ou que le service n'existait pas en français (15 %). Les représentants des tribunaux, les acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et les acteurs indépendants du système judiciaire interviewés reconnaissent de leur côté qu'il existe un manque d'accès aux services en justice en français aux TNO. Ceci découle principalement de la difficulté, voire de l'impossibilité dans certains domaines, d'embaucher un avocat privé pouvant offrir des services juridiques en français.

Pour ce qui a trait aux besoins de la population en matière d'accès à la justice en français aux TNO, des manques ont été constatés concernant les services et les activités en justice en français par des répondants au sondage grand public. Ces manques concernent principalement (1) l'offre active des services et des activités en justice en français (selon 46 % des répondants), (2) la qualité des services reçus (d'après 30 % des répondants), (3) l'existence de services ou d'activités en justice en français tels que des ateliers dans les écoles (selon 46 % des répondants), (4) la disponibilité de services ou d'activités en justice en français en considérant par exemple des horaires ou jours d'ouverture (d'après 27 % des répondants). Des intervenants interviewés ont particulièrement mentionné qu'il y a très peu d'avocats aux TNO qui pratiquent le droit de famille, même en anglais, ce qui rend l'accès difficile. De plus, ils ont souligné que le défi concernant le continuum de services juridiques en français est le manque d'accès à un avocat privé afin de faire valoir ses droits en français.

Concernant les besoins des intervenants de la justice afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur leurs droits et sur l'accès à la justice dans leur langue, la grande majorité (83 %) des répondants au sondage grand public ne savent pas où aller chercher des informations en

[6] En considérant le profil des répondants pour le sondage auprès de la population francophone des TNO, il convient de rappeler que la grande majorité (91 %) d'entre eux résident à Yellowknife, le français est la langue parlée le plus souvent à la maison chez la grande majorité (80 %) des répondants, la majorité (57 %) sont des femmes, et la majorité (75 %) d'entre eux se trouvent dans la tranche d'âge allant de 19 à 50 ans.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

matière de justice, ils ne pensent pas qu'ils sont suffisamment informés sur les services de justice existants aux TNO, ils n'estiment pas qu'ils soient suffisamment informés sur les services de justice offerts en français aux TNO et ils ne considèrent pas qu'ils sont suffisamment informés sur leurs droits concernant l'accès à la justice dans leur langue. De plus, selon les intervenants interviewés, la population en général, tout comme la population francophone, n'est pas suffisamment informée sur ses droits. Les intervenants interviewés ont également mentionné que la population francophone n'est pas suffisamment informée sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue.

Pour les défis rencontrés par les acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français, tous les intervenants interviewés ont particulièrement mentionné la pénurie d'avocat en pratique privée pouvant offrir des services en français.

Pour finir, des recommandations sont proposées à la fin du rapport, à titre de pistes de réflexion dans le processus d'amélioration de l'accès aux services de justice en français aux TNO.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

Recommandations

Mis à part les recommandations qui ont été formulées dans la rubrique de ce rapport intitulée *Perspectives*, les éléments suivants ont été mentionnés en vue d'améliorer l'accès aux services de justice en français aux TNO:

- Diffuser des ateliers en français, plus particulièrement, les ateliers pour les couples qui divorcent.

- Rendre disponibles des services en français de médiation entre employeur et employé pour la gestion de litiges de travail.

- Intégrer un programme d'éducation de base sur la justice dans les écoles.

- S'assurer que l'affichage est toujours bilingue (p. ex., Yellowknife courthouse).

 Références :
 Ces recommandations sont tirées des réponses au sondage grand public, qui montrent que plusieurs estiment qu'il existe des manques concernant les services et les activités en justice en français aux TNO.

- Créer un répertoire en ligne d'avocats pouvant offrir des services en français. Le répertoire pourrait inclure le ou les domaine(s) de droit que pratique l'avocat et son niveau de confort en français (p. ex. : peut converser en français, mais ne peut par rédiger des documents légaux en français) ;

- Contribuer à garantir un accès à un plus grand nombre d'avocats en pratique privée dans la langue française. Il a été recommandé par un répondant que la FFT travaille de concert avec les associations de juristes d'expression française en Alberta et en Colombie-Britannique pour encourager leurs membres à être appelés au Barreau des TNO.

- Offrir des séances d'information thématiques, en collaboration avec des avocats ou avec la Commission de l'aide juridique. Ces séances pourraient traiter de thèmes légaux (p. ex. le droit testamentaire et son importance), tout en mettant en évidence le droit à l'accès à la justice en français.

- Discuter avec le *Law Society of the Northwest Territories* afin de déterminer si de la formation professionnelle concernant l'obligation d'offrir des services dans les langues officielles serait bénéfique aux membres du Barreau.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

- Organiser des événements où les avocats qui peuvent offrir des services en français, qu'importe leur niveau de compétence linguistique, auraient l'opportunité de discuter des meilleures pratiques qu'ils ont développées. L'objectif des rencontres serait de partager les pratiques existantes et d'en développer de nouvelles.

 Références :

 Ces recommandations sont tirées des entrevues effectuées avec des intervenants dans le cadre de la réalisation de cette étude.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

ANNEXE 1 : Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Taux de participation 6

Graphique 1 : Répartition des répondants selon leur lieu de résidence 6

Graphique 2 : Répartition des répondants selon la langue parlée le plus souvent à la maison 7

Graphique 3 : Répartition des répondants selon leur genre 7

Graphique 4 : Répartition des répondants selon leur âge 7

Graphique 5 : Répartition des répondants selon la réception de services en justice en français 9

Graphique 6 : Répartition des répondants n'ayant pas bénéficié de services en justice en français aux TNO selon la raison explicative 10

Graphique 7 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant l'offre active des services et des activités en justice en français 10

Graphique 8 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant la qualité des services reçus 11

Graphique 9 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant l'existence de services ou d'activités en justice en français 11

Graphique 10 : Répartition des répondants suivant leur constat des manques concernant la disponibilité de services ou d'activités en justice en français 11

Graphique 11 : Répartition des répondants selon leur connaissance relative à la disponibilité des informations en matière de justice 13

Graphique 12 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur les services de justice existants aux TNO 13

Graphique 13 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur les services de justice offerts en français aux TNO 14

Graphique 14 : Répartition des répondants selon leur perception de leur niveau d'information sur leurs droits concernant l'accès à la justice dans leur langue 14

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

ANNEXE 2 : Informations additionnelles concernant la Commission d'aide juridique

Tous les intervenants interviewés ont fait référence à des services offerts par l'aide juridique. Afin de bien saisir leurs commentaires inclus dans le rapport, voici une brève explication des services de l'aide juridique.

L'aide juridique est financée principalement par le ministère de la Justice et est gérée par une commission indépendante. Elle offre des services juridiques principalement aux individus à faible revenu.

Les services juridiques sont offerts par des avocats. Certains avocats travaillent directement pour la Commission de l'aide juridique, d'autres sont des avocats privés. Les avocats privés doivent devenir membres d'un panel de l'aide juridique, soit en droit criminel ou en droit civil, afin de pouvoir offrir leurs services au client de l'aide juridique. Les avocats travaillant directement pour l'aide juridique se retrouvent dans trois bureaux et offrent des services pour des matières devant les tribunaux. Il y a aussi un avocat qui travaille à la clinique d'aide juridique offrant des services dans plusieurs domaines, tels que le logement, l'accès à des pensions d'invalidité, les droits des travailleurs, la santé mentale, la protection de l'enfance, le droit de famille. L'avocat offrant ces services en ce moment peut converser en français avec des clients, mais ne serait pas compétent d'offrir des services juridiques en français.

La Commission d'aide juridique offre un programme de conseiller parajudiciaire qui accompagne principalement les accusés non représentés par des avocats. Les conseillers sont des membres actifs des communautés autochtones.

Finalement, la Commission d'aide juridique offre des séances d'information au public quant à leurs droits.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.

ANNEXE 3 : Cadre de l'évaluation

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
I. CONTEXTE			
Contexte de l'étude	S.O.	S.O.	- Notes de recherche *Projet Accès Justice* - Rapport annuel sur les langues officielles - Évaluation du plan stratégique sur les services et communications en français du GTNO - Réponse du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Évaluation du Plan stratégique sur les communications et les services en français du GTNO - Plan stratégique sur les communications et les services en français 2018 à 2023 du GTNO - Normes sur les services et communications en français du GTNO

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
			- L'état des services en français disponibles dans les TNO et des besoins de la communauté franco-ténoise (CLÉ- 2017)
Portrait des services en justice en français disponibles aux TNO	S.O.	- Se basant sur votre expérience, quels sont les services disponibles en justice en français aux TNO ?	- Notes de recherche Projet Accès Justice - Rapport annuel sur les langues officielles - L'état des services en français disponibles dans les TNO et des besoins de la communauté franco-ténoise (CLÉ- 2017) - Site web de justice GTNO : https://www.justice.gov.nt.ca/fr/
II. PROFIL			
S.O.	Dans quelle région habitez-vous? *(Yellowknife, Hay River, Fort Smith, Inuvik, Autre, veuillez préciser)* Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison ? (cocher une seule case) *(Français, Anglais,* Autant français qu'anglais*, autre, veuillez préciser)* Êtes-vous :	S.O.	S.O.

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
	(Un homme, Une femme, Autre (veillez préciser)) Quel âge avez-vous ? *(Moins de 19 ans, Entre 19 et 50 ans, Plus de 50 ans)* Depuis combien de temps êtes-vous au Canada ? *(Depuis moins de 3 ans, Depuis 3 à 10 ans, Depuis plus de 10 ans)*		
III. BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE RELATIFS À L'ACCÈS À LA JUSTICE EN FRANÇAIS			
Accès à la justice en français aux Territoires du Nord-Ouest (TNO)	- Avez-vous déjà bénéficié de services en justice <u>en français</u> aux TNO ? *Oui / Non* Si oui, veuillez préciser le ou les type(s) de services en justice <u>en français</u> que vous avez reçus : - Services d'un avocat - Services d'un tribunal - Services d'une clinique juridique - Appui aux victimes - Autre, veuillez préciser : - **<u>Si vous avez déjà bénéficié de services en justice en français aux</u>**	- D'après vous, existe-t-il un manque d'accès aux services en justice en français aux TNO ? Si oui, quels types de services sont concernés par ce manque ? Veuillez indiquer quels faits traduisent ce manque d'accès aux services en justice en français aux TNO.	- Notes de recherche Projet Accès Justice - Rapport annuel sur les langues officielles

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
	TNO, est-ce que ces services ont répondu à vos besoins (p. ex., prise de rendez-vous, identification du bon interlocuteur, durée d'attente pour avoir un rendez-vous ou une audience en français) ? *Oui / Non* - Si non, veuillez indiquer pourquoi ? - **Si vous n'avez pas bénéficié de services en justice en français aux TNO**, pourquoi ? · □ *Je n'ai pas eu besoin de services en justice.* · □ *Le service n'existait pas en français* · □ *Le service m'a été spontanément offert en anglais* · □ *Autre raison, veuillez la mentionner.*		
Besoins de la population en matière d'accès à la justice en français aux TNO	Avez-vous constaté des manques concernant les services et les activités en justice en français, en particulier concernant les éléments suivants : (*Oui / Non)* - L'offre active (c'est-à-dire l'invitation du personnel à fournir le service en français) - La qualité des services reçus	- Se basant sur votre expérience, de quels types de nouveaux services en justice en français la population francophone aurait besoin aux TNO ? - Y'a-t-il des domaines du droit (travail, famille, jeunesse) ou des publics cibles qui seraient plus prioritaires que d'autres ?	

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
	- L'existence de services ou d'activités (p. ex., ateliers dans les écoles, etc.) - La disponibilité de services ou d'activités (p. ex., horaires ou jours d'ouverture, etc.) Veuillez préciser votre réponse :	- Y'a-t-il des manques au niveau du continuum de services ?	
Besoins <u>des intervenants de la justice</u> afin de **mieux informer la communauté franco-ténoise** sur leurs droits et sur l'accès à la justice dans leur langue.	Savez-vous où aller chercher des informations en matière de justice ? *(Oui / Non)* - Pensez-vous que vous êtes suffisamment informé(e) sur : *(Oui / Non)* - les services de justice existants aux TNO ? - les services de justice offerts en français aux TNO ? - vos <u>droits</u> concernant l'accès à la justice dans votre langue ?	- Pensez-vous que la communauté franco-ténoise est suffisamment informée sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue ? Si non, quelles stratégies (p. ex., en termes de partenariat, d'approches collaboratives, d'appui, de procédures) pourraient être mises en place afin de <u>mieux informer la communauté franco-ténoise</u> sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue ? - Avez-vous besoin d'outils spécifiques (p. ex., pamphlets en français) afin de mieux informer la communauté franco-ténoise sur ses droits concernant l'accès à la justice dans sa langue ? Si oui, lesquels ?	

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
Besoins des acteurs du système de justice afin de pouvoir **mieux servir** les citoyens en français	S.O.	De quoi auriez-vous besoin afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français (p. ex., au niveau de l'offre de services spécifiques) ?	
Défis actuels des acteurs du système de justice afin de pouvoir mieux servir les citoyens en français	S.O.	Êtes-vous confronté(e) à des défis qui vous empêchent de mieux servir les citoyens en français ? Si oui, lesquels ?	
IV. PERSPECTIVES			
Recommandations pour mieux outiller les intervenants de la justice	Sachant que la FFT veut améliorer l'accès à la justice en français aux TNO, quelles recommandations leur feriez-vous pour les aider à mieux cibler leur intervention auprès de la population franco-ténoise ?	Sachant que la FFT veut améliorer l'accès à la justice en français aux TNO, quelles recommandations leur feriez-vous : -Pour les aider à mieux outiller les acteurs du système judiciaire? -Pour les aider à planifier leurs activités futures (p. ex., activités de sensibilisation, information, éducation, soutien aux partenaires, concertation) ? **Questions spécifiques pour le leader d'opinion :** Étant donnée votre bonne connaissance de la communauté franco-ténoise :	- Notes de recherche *Projet Accès Justice* - Rapport annuel sur les langues officielles

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.

Éléments à rechercher	Sondage auprès de la population francophone	Entrevue auprès des tribunaux, des acteurs du système judiciaire qui découlent du Ministère de la justice et des acteurs indépendants du système judiciaire	Analyse documentaire
		- Quel rôle la FFT pourrait jouer pour accroître l'accès à la justice en français ? - Comment est-ce que la FFT pourrait informer et sensibiliser la population (au niveau de sa compréhension du système juridique et de sa capacité d'y participer en français) ?	
Recommandations générales	Avez-vous autre chose à ajouter, des recommandations générales ou commentaires, concernant l'amélioration de l'accès aux services de justice en français ?	Avez-vous autre chose à ajouter, des recommandations générales ou commentaires, concernant l'amélioration de l'accès aux services de justice en français ?	

\\donnees\projets\D-L\FFT (Fédération Franco-ténoise)\2020-002(01) Étude de besoins en matière de justice en français aux territoires du Nord-Ouest\Rapport\Rapport_FFT-Étude de besoins en justice aux TNO_28avril2020(VF).docx

© Tous droits réservés.
Centre de leadership et d'évaluation inc.
Accédez à votre plein potentiel.